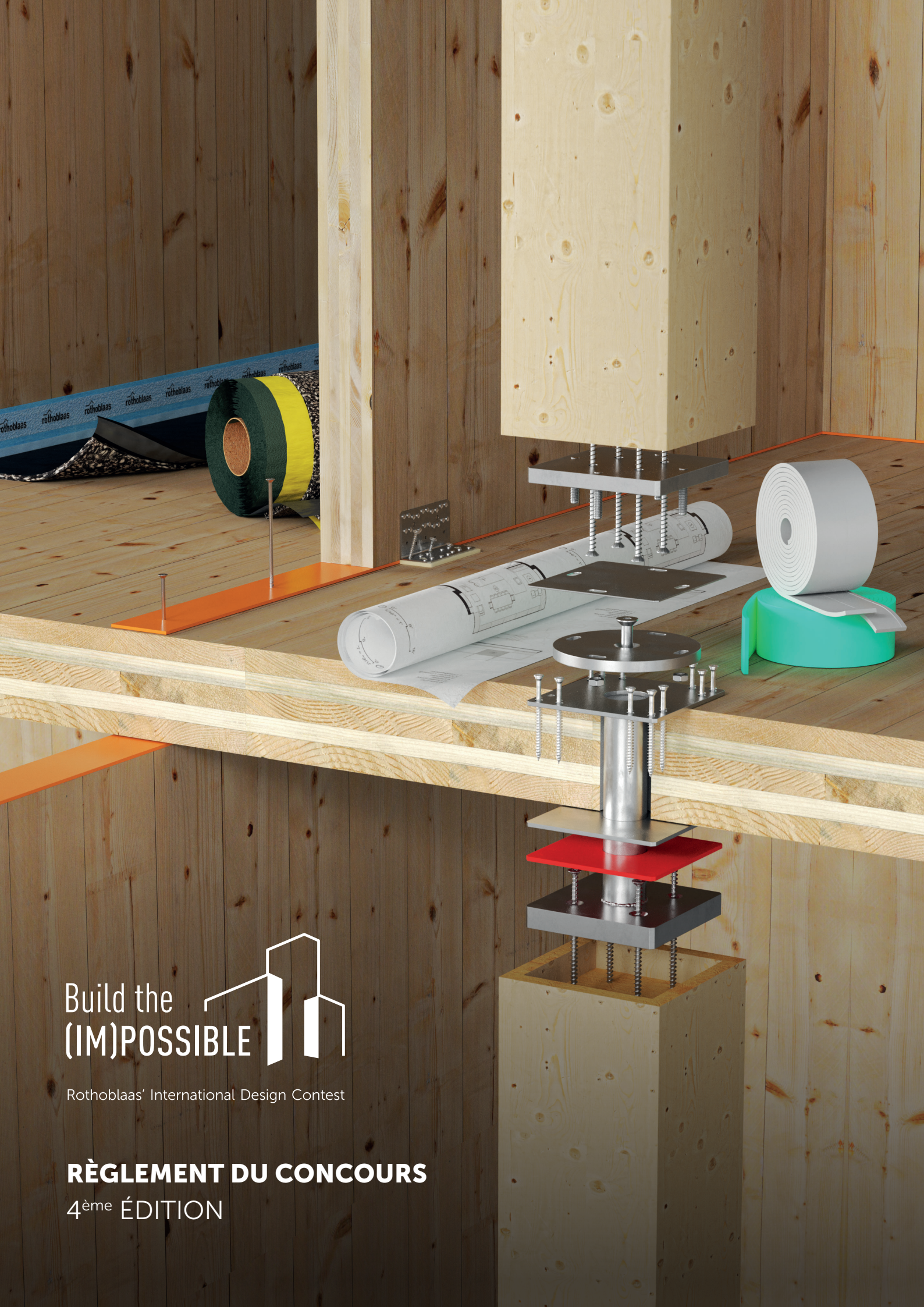


Build the
(IM)POSSIBLE

Rothoblaas' International Design Contest

RÈGLEMENT DU CONCOURS

4ème ÉDITION

Build the (IM)POSSIBLE

rothoblaas
Pour construire et pour travailler en toute sécurité

RÈGLEMENT DU CONCOURS
4ème ÉDITION

INTRODUCTION

Travailler avec le bois est un projet significatif, possible et durable.

Construire avec un matériau aussi noble permet de réfuter les mythes sur les soi-disantes faiblesses du bois par rapport à des matériaux plus traditionnels tels que le béton armé et l'acier, réduisant ainsi l'empreinte écologique du secteur de la construction.
Le bois d'ingénierie (lamellé-collé, LVL, CLT, etc.) a permis, au fil du temps, de dépasser de nombreuses limites dans le domaine de la construction et contribue à développer une construction à très faible empreinte carbone. Bien utilisé, le bois est capable d'absorber plus de dioxyde de carbone que ce qui est émis pour les opérations de collecte, de transformation, de transport et d'assemblage qui le transformeront en un logement.
Soutenir la construction en bois est d'intérêt public, non seulement en termes d'environnement, mais aussi en termes de gestion du temps, de possibilités de construction et de confort de vie.

Rothoblaas propose des solutions pour la construction en bois depuis plus de 30 ans et participe à la diffusion de la culture du bois en organisant des cours, des séminaires et des semaines de formation consacrées à l'approfondissement des thèmes les plus contemporains de la technologie du bois.
BUILD THE (IM)POSSIBLE va également dans ce sens et est un concours destiné à élargir la communauté des professionnels qui se consacrent au développement d'une construction plus durable.
Participer au concours signifie contribuer à l'évolution de la technologie dans le monde du bois, pour une construction durable, moderne et capable de garantir des niveaux de confort de vie de plus en plus élevés.
Aujourd'hui, construire des bâtiments sûrs et performants signifie savoir concilier deux exigences fondamentales et souvent contradictoires : les performances structurelles et le confort acoustique. Ce qui relie les éléments pour résister aux charges peut devenir un pont pour la transmission du bruit.
Le défi consiste à trouver le juste compromis entre connexion et déconnexion, en transformant une question technique en une opportunité de conception. C'est précisément sur cette vision que se base le concours BUILD THE (IM)POSSIBLE de cette année.

Participez vous aussi.

OBJET DU CONCOURS

BUILD THE (IM)POSSIBLE n'est pas seulement un concours. Il s'agit d'une plateforme internationale destinée à donner de la visibilité aux idées susceptibles d'influencer l'avenir de la construction en bois.
« Construire l'impossible » est aujourd'hui possible grâce au développement de nouvelles technologies, qui ont apporté un nouvel élan **au bois en tant que matériau structurel.**
Le scénario mondial actuel dénote une sensibilité majeure pour le respect de l'environnement, de la société et de modes de vie plus sains et plus conscients. Dans ce contexte, le confort de l'habitat devient très important.

Le concours prévoit la valorisation de projets innovants tant du point de vue de la conception que de l'intérêt collectif pour la durabilité environnementale.

Lors des deux premières éditions, le concours a exploré deux systèmes de construction en bois innovants : la première édition s'est concentrée sur le système **poteau-plancher**, basé sur l'utilisation des connecteurs SPIDER et PILLAR ; la deuxième édition a mis l'accent sur le système **poteau-poutre**, en introduisant la connexion révolutionnaire ALUMEGA. Les deux éditions ont poussé le bois au maximum de son potentiel technique, démontrant sa capacité à rivaliser avec les matériaux traditionnels. La troisième édition a encore élargi l'horizon conceptuel, en mettant l'accent sur les structures hybrides et sur l'interaction entre le bois, l'acier, le béton et d'autres matériaux de construction.
Cette année, **la quatrième édition** relève un nouveau défi **: la relation entre les performances structurelles et le confort acoustique dans les constructions en bois**. Concevoir des bâtiments performants signifie en effet trouver le juste équilibre entre des exigences apparemment contradictoires : connecter pour garantir la résistance et la sécurité de la structure ; déconnecter pour limiter la transmission des vibrations et améliorer les performances acoustiques.
Les participants sont invités à développer des solutions capables de concilier ces deux aspects fondamentaux de la construction contemporaine, en démontrant comment l'innovation, la durabilité et le confort peuvent coexister au sein d'un même projet. C'est précisément de l'équilibre entre la statique et l'acoustique que naissent aujourd'hui des solutions autrefois considérées comme (im)possibles.

C'est à vous maintenant : imaginez, concevez, et participez à la quatrième édition de BUILD THE (IM)POSSIBLE.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

Contraintes
Le concours est ouvert aux projets portant sur **des bâtiments dont la structure porteuse est principalement en bois, conçus en accordant une attention particulière à l'équilibre entre les performances structurelles et le confort acoustique.**

Le projet doit inclure au moins un produit Rothoblaas pour les assemblages structurels entre les éléments et au moins un produit Rothoblaas destiné à améliorer les performances acoustiques des structures en bois.
Les solutions qui abordent la question de l'acoustique à travers des stratégies de conception intégrées, en privilégiant le découplage structurel plutôt que l'ajout de revêtements ou de couches correctives, dans le respect des exigences de performance applicables, seront particulièrement appréciées.

Types de projets autorisés
Les projets pourront être présentés à tous les stades :
- conception préliminaire ;
- conception définitive ;
- conception exécutive ;
- projets en phase de construction ;
- projets déjà réalisés.

DESTINATAIRES

Le concours est ouvert à tous ceux qui travaillent dans le **secteur de la construction, avec un intérêt particulier pour la construction en bois, la conception structurelle et le confort des bâtiments**.

La participation est ouverte au niveau international, sans restriction géographique. Ce concours offre à toutes

les personnes intéressées l'occasion de se confronter à l'un des défis les plus actuels de la construction en bois : trouver le juste équilibre entre performances structurelles et comportement acoustique, en alliant innovation technique, durabilité et qualité de conception.

L'évolution des systèmes de construction, l'innovation et le progrès nécessitent la contribution de différents protagonistes du secteur. C'est pourquoi le concours est ouvert à 2 catégories de participants :

1. ***Concepteurs et constructeurs***
   Tous ceux qui réalisent des innovations, en concevant et en construisant des bâtiments qui testent de nouvelles possibilités sur le terrain, en se heurtant aux contraintes réglementaires, urbanistiques, logistiques et budgétaires d'un chantier réel.
2. ***Étudiants et universitaires***
   Tous ceux qui, sur le papier, imaginent, explorent et rêvent en grand, mais sans nécessairement réaliser le projet. Il s'agit d'étudiants, de doctorants, de chercheurs ou de professeurs d'université.

4 finalistes seront sélectionnés (deux dans chaque catégorie), parmi lesquels seront désignés **2 vainqueurs** qui se distingueront pour l'originalité et l'efficacité de leurs solutions de conception.

Cette approche vise à mettre en valeur la collaboration entre les experts du secteur et les nouveaux talents, en alliant expériences et idées innovantes. L'objectif est de promouvoir une vision de l'avenir du bâtiment toujours plus performante, durable et axée sur le bien-être des personnes, en démontrant comment les performances structurelles et le confort acoustique peuvent coexister au sein d'un même projet.

** Dans le cas où le jury ne jugerait pas possible de sélectionner 2 finalistes pour chaque catégorie, les 4 finalistes seront choisis indépendamment de la catégorie à laquelle ils appartiennent.*

NATURE ET VALEUR DU PRIX

Remporter le concours signifie avant tout entrer en contact direct avec la communauté internationale spécialisée dans le secteur de la construction en bois.

Les projets sélectionnés seront une source d'inspiration pour d'autres projets futurs qui, nous l'espérons, seront tout aussi *durables* et *d'intérêt public*.

PROJETS FINALISTES

Les 4 projets sélectionnés accéderont à la finale de BUILD THE (IM)POSSIBLE, qui se déroulera dans le cadre du Mass Timber Seminar International 2027. À cette occasion, les concepteurs présenteront leur travail au jury et au public de l'événement, dont le vote contribuera à la désignation des 2 vainqueurs.

Chacun des 4 concepteurs finalistes se verra offrir :

- **la participation au Mass Timber Seminar International 2027**, l'événement consacré aux thèmes, aux technologies et aux tendances du secteur de la construction en bois. Le Mass Timber Seminar International est le principal rendez-vous international de Rothoschool, qui rassemble chaque année une centaine de professionnels venus du monde entier. La participation comprend l'hébergement et les repas pendant

toute la durée du séminaire, ainsi qu'une participation aux frais de voyage aller-retour depuis le pays d'origine, organisés par Rothoblaas.

- **participation à l'International Holzbau Forum 2027** : 1 billet d'entrée journalier à l'International Holzbau Forum (International Wood Construction Conference IHF) 2027 à Innsbruck, l'un des événements internationaux les plus importants consacrés à la construction en bois, qui rassemble chaque année plus de 2 900 participants venus de 40 pays et plus de 200 partenaires et exposants du secteur.

PROJETS GAGNANTS

De la scène européenne au réseau mondial des constructions en bois

Les deux projets gagnants bénéficieront d'actions de visibilité et de reconnaissance à l'échelle internationale, destinées tant aux projets eux-mêmes qu'aux professionnels qui les ont développés :

- reconnaissance officielle lors du Mass Timber Seminar International 2027
- publication sur le blog Rothoblaas d'un article consacré au projet gagnant et aux motivations de sa sélection
- publication de contenus dédiés sur les réseaux sociaux de Rothoblaas, avec visibilité du projet et de son concepteur
- rubrique dédiée sur le site Rothoblaas pendant un an
- trophée officiel BUILD THE (IM)POSSIBLE 2027

Seul le premier classé et vainqueur de la catégorie « Concepteurs et Constructeurs » recevra en outre :

- l'entrée pour 2 personnes à la Mass Timber Conference de Portland (**masstimberconference.com**), le plus grand salon mondial consacré à la construction en bois. Le forfait comprend également l'hébergement pour 2 nuits (organisé par Rothoblaas).

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Dans le cas où des événements exceptionnels et/ou imprévisibles affectent directement ou indirectement le prix, la cérémonie de remise des prix et/ou d'autres réunions liées au concours, Rotho Blaas SRL informera rapidement tous les participants de tout éventuel changement dans le contexte du programme (annulations, modifications, retards). Dans ce cas, les participants seront responsables de toutes les dépenses engagées et n'auront droit à aucune compensation de la part de Rotho Blaas SRL.

PHASES DU CONCOURS

Le déroulement complet du concours s'articule selon les phases suivantes :

Phase 1
INSCRIPTION ET COLLECTE DE TOUS LES PROJETS

Il est possible de s'inscrire à partir du **01/12/2026.**
La date limite pour l'inscription et l'envoi des documents est fixée au **19/09/2027**.

Durant cette phase, le concours sera promu dans les foires les plus prestigieuses du secteur de la construction en bois.

Phase 2
SÉLECTION DES PROJETS
Du 20/09/2027 au 08/10/2027, le jury (voir le paragraphe « Composition du jury ») se réunira pour la sélection préliminaire des projets. La sélection des finalistes se fera selon les critères établis (voir le paragraphe « Critères d'évaluation »). Le jury communiquera **les motifs de la sélection des projets finalistes**.

Les 4 finalistes seront ensuite choisis et invités à participer au Mass Timber Seminar International 2027 de Rothoblaas.

Phase 3
PRÉSENTATION DES PROJETS DES FINALISTES ET REMISE DES PRIX
Le 11 octobre 2027, le jury annoncera les 4 projets finalistes, qui seront invités à participer au Mass Timber Seminar International 2027 au siège social de Rothoblaas.
Au cours de cet événement, chaque finaliste disposera de 10 minutes pour présenter son projet. À l'issue des présentations, le jury proclamera officiellement les 2 projets gagnants.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Candidatures
Pour poser sa propre candidature à BUILD THE (IM)POSSIBLE, il est nécessaire de remplir le formulaire d'inscription (sous réserve d'acceptation des politiques).
Il n'est pas nécessaire de télécharger tout le matériel au moment de l'inscription.

Téléchargement des fichiers
La date limite pour le téléchargement du matériel dans la section du site « Espace envoi des fichiers » est fixée au 19/09/2027. Les candidatures reçues après la date indiquée ne seront pas prise en compte.

DOCUMENTATION À FOURNIR

Pour l'évaluation du projet, les documents suivants doivent être fournis :
Documentation de synthèse
La documentation de synthèse est composée **des documents obligatoires** qui constituent le principal support d'évaluation par le jury ; ils doivent présenter de manière claire et exhaustive le concept du projet, les choix structurels et les stratégies acoustiques adoptées.

1. Plan du projet (ISO A2 – format pdf ou jpg en anglais)
Un plan au format ISO A2 (orientation horizontale ou verticale) qui devra présenter le projet et expliquer comment le compromis entre la connexion structurelle et le découplage acoustique est résolu. Il est possible d'inclure de courts textes (en anglais) ; les schémas, diagrammes et représentations de synthèse permettant une compréhension rapide des stratégies de conception adoptées et de l'équilibre entre les exigences structurelles et acoustiques seront particulièrement appréciés. Le document doit contenir au moins :

- 1 plan
- 1 perspective
- 1 render ou 1 photographie
- 1 perspective détaillée illustrant clairement le système structurel adopté (par ex. Timber Frame, CLT, poteaux-poutres, etc.)

- détails de construction ou nœuds importants illustrant l'utilisation des produits Rothoblaas pour répondre aux défis structurels et acoustiques

2. Rapport de projet (2 pages A4 – format pdf)

Le rapport pourra être rédigé dans la langue préférée du participant et devra fournir les informations nécessaires à l'évaluation selon les critères du concours (voir le paragraphe « Critères d'évaluation »).
Le rapport devra inclure :

- description des travaux, emplacements et principales données géométriques (nombre d'étages, volume du bâtiment, surface en plan) ;
- choix structurels : description du système porteur, justification des choix conceptuels
- performances acoustiques : description des stratégies adoptées pour le découplage et l'obtention d'un confort acoustique
- intégration entre architecture, structure et performances acoustiques : difficultés rencontrées et solutions apportées
- contribution des produits Rothoblaas aux performances structurelles et acoustiques du projet

3. Fiche d'identité (1- 2 pages A4 – format pdf en anglais)

Un document A4 (en anglais) au format .pdf contenant **:**

- coordonnées du concepteur ;
- coordonnées du fabricant (si défini) ;
- coordonnées du client ;
- pièce d'identité du participant au concours ;
- contact pour d'éventuels entretiens.

Remarque : Dans le cas de projets universitaires, il est possible de supposer le lieu de l'intervention et un client fictif.

AUTRES DOCUMENTS À FOURNIR

La documentation complémentaire ne remplace pas les documents de synthèse obligatoires et ne seront consultés par le jury qu'en cas de besoin d'approfondissement.
Les participants peuvent joindre des documents supplémentaires utiles à la compréhension du projet, par exemple : des photographies, des rendus, des croquis, des vues en 3D, des plans techniques 2D supplémentaires, les résultats d'essais expérimentaux, etc.
Les fichiers au format .pdf et les images .jpeg à haute résolution sont recommandés. D'autres formats peuvent être acceptés à condition qu'ils soient facilement consultables. Afin de faciliter le travail du jury, il est demandé de limiter la taille des documents envoyés au strict nécessaire pour la compréhension du projet. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents redondants, excessivement volumineux ou n'apportant pas d'éléments utiles à l'évaluation.

COMPOSITION DU JURY

Les projets seront évalués par un jury international composé d'experts reconnus dans les domaines de l'ingénierie des structures, de l'acoustique et de l'architecture en bois. Les membres du jury n'auront aucun lien direct avec Rothoblaas. Durant la phase d'examen des projets candidats, le jury sera assisté par deux collaborateurs internes de Rothoblaas, qui s'occuperont exclusivement de la gestion du matériel et de la logistique. La sélection des finalistes restera entièrement à la discrétion du jury.

Si, parmi les projets candidats, certaines propositions étaient liées, à quelque titre que ce soit, au cabinet, à l'entreprise ou à l'organisation à laquelle appartient l'un des membres du jury, ce juré ne participera ni à l'évaluation du projet concerné, ni aux discussions et délibérations s'y rapportant.

CRITÈRES D'ÉVALUATION / SÉLECTION

Le jury évaluera les projets sur la base des critères suivants :

1. Compromis en matière de performance : structure et acoustique

Le défi de ce concours consiste à trouver le juste équilibre entre deux exigences souvent contradictoires : garantir la continuité structurelle nécessaire à la résistance du bâtiment et, dans le même temps, limiter la transmission des vibrations afin d'améliorer le confort acoustique.
Le jury évaluera la capacité du projet à concilier efficacement la connexion structurelle et le découplage acoustique, dans le respect des réglementations et des exigences de performance éventuellement applicables. Le choix réfléchi et bien motivé des solutions Rothoblaas adoptées sera particulièrement apprécié.

2. Intégration conceptuelle

Les projets qui intègrent l'architecture, la structure et l'acoustique dans une stratégie de conception cohérente, transformant ainsi une contrainte technique potentielle en une opportunité de conception seront valorisés. Une attention particulière sera accordée aux solutions qui abordent la question de l'acoustique directement au sein du système de construction, par le biais du découplage structurel, plutôt que de recourir principalement à l'ajout de revêtements ou de couches correctives.
Les solutions Rothoblaas permettent d'intervenir directement au niveau des points de transmission des vibrations, améliorant ainsi les performances acoustiques sans compromettre les performances structurelles. Cette approche peut favoriser la réalisation d'éléments porteurs en bois apparents, tels que des murs ou des planchers en CLT, en réduisant le recours à des finitions supplémentaires et en mettant en valeur le potentiel architectural du matériau.

3. Utilisation responsable des matériaux

Le jury évaluera la capacité du projet à réduire l'impact environnemental grâce à l'utilisation prédominante du bois dans les éléments structurels et à une utilisation efficace des ressources. La capacité à justifier les choix de produits en fonction notamment de leur impact environnemental sera appréciée, ainsi que le recours à des solutions de conception permettant d'atteindre les performances requises en utilisant moins de matériaux, de couches de construction ou de ressources.

4. Approfondissements techniques (facultatifs)

Les simulations, vérifications, mesures, essais expérimentaux, certifications ou autres documents éventuels à l'appui des choix techniques seront considérés comme un atout. Ces approfondissements ne constituent pas une condition obligatoire pour la participation, mais contribueront à une meilleure compréhension et meilleure validation de la proposition de projet.

5. Sélection des finalistes et des vainqueurs

Le jury sélectionnera les 4 projets finalistes sur la base des critères d'évaluation indiqués dans le présent règlement. Les 4 finalistes présenteront leurs projets lors du Mass Timber Seminar International 2027 ; à l'issue des présentations, le public de l'événement sera invité à exprimer sa préférence par le biais d'un vote. Les 2 projets gagnants seront désignés en combinant la note attribuée par le jury technique (70 %) et le vote du public du Mass Timber Seminar International 2027 (30 %). Les notes seront normalisées et pondérées de manière à garantir le respect des pourcentages indiqués.

EXCLUSION SELON LE DPR 430/2001 :

Ce concours est exclu du domaine d'application du Décret Présidentiel 430/2001 « Règlement concernant la révision organique de la discipline des concours et des opérations de prix, ainsi que des manifestations locales, conformément à l'article 19, paragraphe 4, de la loi 27 Décembre 1997, n°449 ». En vertu des caractéristiques définies dans le présent Règlement, le concours en question configure l'une des hypothèses d'exclusion visées à l'article 6, lettre a) : il s'agit d'un concours organisé pour la présentation d'un projet dans le domaine commercial / industriel, dont l'attribution du prix à l'auteur de l'ouvrage représente la reconnaissance du mérite personnel et un titre d'encouragement dans l'intérêt de la communauté.

UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES, D'IMAGES, DE MATÉRIAUX DE PROJET

Les participants reconnaissent à Rothoblaas la licence gratuite et non exclusive d'utiliser les photographies et/ou images des projets (les « Images ») qui sont partagées avec Rothoblaas ou que Rothoblaas peut obtenir autrement, ainsi que le droit d'en créer d'autres lors de la livraison, l'exposition ou toute autre utilisation des produits. Cette autorisation comprend la possibilité d'utiliser les Images à des fins de recherche, d'archivage, de référence ou d'illustration de services, ainsi que de copier, reproduire, traiter, transmettre, publier et distribuer au format numérique et papier (par tous les médias actuellement connus et ceux qui pourraient être développés à l'avenir) les Images à des fins commerciales et non commerciales. L'autorisation s'entend sans limite de temps ou de zone géographique et est considérée comme valable même après l'expiration ou la résiliation du contrat entre les parties.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Cette politique de confidentialité est fournie par le responsable du traitement conformément à l'article 13 du Règ. UE 2016/679 (Règlement général sur la protection des données).

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable du traitement des données personnelles que vous avez fournies est ROTHO BLAAS SRL, dont le siège légal est établi à I-39040 Cortaccia (BZ), Via dell'Adige 2/1, n° TVA IT 01433490214. Pour tout signalement, toute demande ou pour exercer les droits mentionnés à l'article 15 et suivants du Règlement UE 679/2016, vous pouvez vous adresser à notre référent en matière de confidentialité en écrivant un e-mail à l'adresse suivante : privacy@rothoblaas.com.

TYPOLOGIE DES DONNÉES TRAITÉES, FINALITÉS DU TRAITEMENT ET BASE JURIDIQUE

La participation au concours nécessite le consentement au traitement des données personnelles suivantes :

A) Données d'identification et commerciales : nom, prénom, e-mail, adresse résidentielle, profession.
B) Images et vidéos

La finalité du traitement des données visées au point A est :
- l'identification et l'admission à la participation des candidats au concours « BUILD THE (IM) POSSIBLE » ;
- l'envoi et la réception de communications relatives à l'organisation du concours « BUILD THE (IM)POSSIBLE » ;
- être contacté pour plus d'informations et des entretiens afin de promouvoir le concours « BUILD THE (IM)POSSIBLE ».

La finalité du traitement des données visé au point B est à titre documentaire et publicitaire : en donnant son consentement à la réalisation de photos et de vidéos, le participant accepte que Rotho Blaas utilise des photos et des vidéos fournies par l'utilisateur ou prises avant, pendant et aussitôt après l'événement, et qu'elles soient utilisées ultérieurement à des fins publicitaires à titre gratuit.

La base juridique du traitement est l'exécution d'obligations contractuelles ; le consentement de la personne concernée.

NATURE DE LA COMMUNICATION DES DONNÉES

L'Utilisateur est libre de fournir les données personnelles indiquées dans les formulaires de demande de participation au concours. Toutefois, le refus de fournir les données prévues comme obligatoires ne permet pas l'admission au concours « BUILD THE (IM)POSSIBLE ». En revanche, le refus de fournir les données indiquées comme facultatives pourrait entraîner la fourniture d'un service incomplet.

COMMUNICATION À DES TIERS ET DIFFUSION DES DONNÉES

Certaines données pourront être communiquées pour la réalisation des finalités indiquées aux : sociétés du Groupe ; sujets/sociétés externes auxquels la communication des données personnelles est nécessaire ou en tout cas fonctionnelle pour l'exécution du service demandé ou la gestion de la relation contractuelle avec la personne concernée (sociétés d'hébergement ou sociétés de services et/ou professionnels qui collaborent pour la gestion des communications commerciales) sous la supervision du Responsable du traitement.

Le responsable du traitement diffusera les données personnelles fournies par l'Utilisateur susmentionné à travers ses propres canaux de communication Web et sous format papier, aussi bien dans le cadre du concours, que pour l'attribution du prix et le déroulement efficace des activités de promotion et de marketing précédentes, concomitantes et postérieures au concours.

TRANSFERT VERS DES PAYS TIERS

Les données personnelles fournies par la personne concernée pourront être traitées ou transférées vers des pays extérieurs à l'UE aux fins indiquées ci-dessus, dans le respect de la législation en vigueur sur le transfert de données vers des pays tiers et des garanties qui y sont prévues (art. 44 et suivants du Règlement UE 679/2016).

MODALITÉS DU TRAITEMENT ET DÉLAIS DE CONSERVATION

Le traitement des données recueillies est effectué au moyen de procédures informatisées ou de moyens télématiques par des sujets internes ou externes spécifiquement désignés et autorisés à le faire et tenus à la confidentialité. Les données sont traitées et conservées avec des outils permettant de garantir leur sécurité, leur intégrité et leur confidentialité à travers l'adoption de mesures de sécurité adéquates.

En particulier, les communications relatives au concours sont envoyées par e-mail aux adresses fournies par les participants.

Les données personnelles fournies par l'intéressé seront conservées pendant une durée de 10 ans à compter de la remise des prix.

DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

La personne concernée pourra à tout moment exercer ses droits, connaître les données la concernant, savoir comment elles ont été obtenues, recevoir des indications sur les sujets ou les catégories de sujets auxquels les données peuvent être communiquées, vérifier si elles sont exactes, complètes, à jour et bien conservées, recevoir les données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par dispositif automatique, révoquer à tout moment son consentement donné au traitement des données, demander leur effacement et s'opposer en totalité ou en partie à leur utilisation. La personne concernée a également le droit de révoquer son consentement à tout moment sans nuire à la licéité du traitement basée sur le consentement donné avant la révocation et de soumettre une réclamation à l'autorité de contrôle compétente, le Garant de la protection des données personnelles, si elle considère que le traitement la concernant enfreint le Règlement susmentionné.

Le PROMOTEUR du concours est Rotho Blaas SRL

FAQ

Le projet présenté doit-il inclure uniquement des produits Rothoblaas ?
L'utilisation exclusive des produits Rothoblaas n'est pas une exigence pour l'évaluation. Le projet doit inclure **au moins un produit Rothoblaas pour les assemblages structurels et au moins un produit Rothoblaas destiné à améliorer les performances acoustiques**. Les deux doivent contribuer de manière significative aux objectifs du projet. Consultez la section « Ressources » pour télécharger le matériel relatif aux produits de référence.

Est-il possible de concourir avec un projet déjà réalisé ?
Oui, il est possible de participer avec des projets déjà construits. Il est également possible de participer au concours en proposant des révisions ou des réinterprétations architecturales de bâtiments existants, à condition qu'elles soient cohérentes avec le thème du concours.

Y aura-t-il une cérémonie de remise des prix ?
La cérémonie de remise des prix aura lieu pendant l'édition du Mass Timber Seminar International 2027 à notre siège de Cortaccia (BZ).

Si je fais partie d'un groupe d'étude/d'une entreprise/d'une étude technique, le prix me sera-t-il attribué ou sera-t-il attribué à tous les membres ?
Le prix sera attribué à celui qui présente le projet à travers le formulaire d'inscription au concours.

Qui choisira les vainqueurs ?
Le jury technique sélectionne les 4 finalistes. Les 2 vainqueurs sont désignés en combinant l'avis du jury technique et le vote du public du Mass Timber Seminar International 2027, selon les modalités décrites dans le règlement.

J'ai besoin d'aide, comment puis-je vous contacter ?
En cas de doute concernant le concours, vous pouvez écrire à buildtheimpossible@rothoblaas.com

Est-il possible de contacter l'un de vos conseillers en cas de doutes sur le projet que je suis en train de réaliser ?
Pour les questions techniques liées aux aspects de la conception, vous pouvez écrire à buildtheimpossible@rothoblaas.com

Y a-t-il une limite de poids pour les fichiers ZIP téléchargés ?
Il n'y a pas de limite au poids des pièces jointes ; toutefois, il est recommandé de télécharger des fichiers d'une taille appropriée pour une analyse optimale des documents par le jury.

Quels types de fichiers peuvent être téléchargés ?
De préférence, les fichiers .pdf et les images .jpeg à haute résolution. Il n'existe aucune contrainte technique pour l'utilisation d'autres formats, à condition qu'ils soient facilement consultables.

Faut-il présenter des mesures ou des certificats acoustiques ?
Non. Il n'est pas obligatoire de présenter des essais expérimentaux ou des certifications. Toutefois, la présence de simulations, de vérifications, de résultats d'essais ou d'autres éléments techniques à l'appui des choix de conception pourra contribuer à une meilleure compréhension du projet par le jury.